



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 3 mars 2020 à 18h00,**  
**Au siège de GRAND LAC**

**Présents :**

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	Départ après la 14 <sup>ème</sup> délibération
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 12 <sup>ème</sup> délibération
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Départ après la 10 <sup>ème</sup> délibération
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER
------------	----------------------

**Autres présents non votants :**

Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Olivier VERDENAL	Directeur financier
Sébastien BABOULAZ	Responsable CitésLab
Nicolas BESSON	Responsable MSAP
Julien BOURGES	Directeur d'Aqualac
Fabrice BURDIN	Responsable Agriculture
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées



Thibaut DERRIEN  
Julie ECALARD  
Matilde HABOUZIT  
Sylvie NORMAND  
Magali PINSON  
Eline QUAY THEVENON

Responsable Air – Energie - Climat  
Responsable Communication et relations publiques  
Responsable du pilotage de la performance  
Responsable des ports et plages  
Responsable Eau potable  
Assistante du service Assemblées / Juridique

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 février 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 28 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 29 présents, et 29 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 14 Année : 2020  
Exécutoire le : 04 MARS 2020  
Affichée le : 04 MARS 2020  
Visée le : 04 MARS 2020

### MARCHES PUBLICS

#### Marché n°2020-02 - Refonte du site internet de Grand Lac - Attribution

Monsieur le Président rappelle que le site internet de la communauté d'agglomération de Grand Lac étant devenu obsolète et n'apportant pas satisfaction à ses utilisateurs (usagers, communes, élus, agents...), il était nécessaire de lancer sa refonte totale pour proposer un véritable outil d'information et de démarches en ligne, conformément aux préconisations du Référentiel Marianne (qui définit le standard de la qualité de l'accueil dans les services publics de l'État).

Ainsi, Grand Lac a lancé une consultation pour sélectionner un prestataire ayant les compétences techniques et professionnelles afin de réaliser la refonte de son site Internet, en assurer la maintenance et l'hébergement.

Le présent marché de prestations, passé selon la procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 et R.2123-7 du Code de la commande Publique, est un accord cadre à bons de commande avec un maximum de 210 000 € HT sur la durée de l'accord cadre (4 ans).

La date limite de réception des offres a été fixée au 03 février 2020 à 12h00. Cinq offres ont été réceptionnées.

Les critères de jugement des offres sont :

- 40% prix apprécié au vu de l'analyse des DAD,
- 60% valeur technique de l'offre appréciée au vu du mémoire technique et du CRT fournis par l'entreprise.

Après analyse des offres, la Commission des Procédures Adaptées réunie le 24 février 2020 propose d'attribuer le marché à **l'agence Stratis**.

La durée de l'accord cadre à bons de commande est fixé à 4 ans, avec des durées différentes en fonction des types de prestation :

- Réalisation de la refonte du site Web : 7 mois (coût : 70 735 euros en année 1)
- Période de garantie : 1 an
- Maintenance faisant suite à la période de garantie et hébergement Internet : dans la limite des 4 ans de l'accord cadre (coût : 4500 € par an en années 2, 3 et 4)

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

L'imputation budgétaire est la suivante : budget 189 sur la ligne d'investissement 144-09 pour la refonte, puis budget 189-61564 pour la maintenance et l'hébergement.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché et tous les actes nécessaires à son exécution.

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 28
- Votants : 28
- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 3 mars 2020

Le Président,  
Dominique DORD



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Marché n.2020-02 - Refonte du site internet de Grand Lac - Attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/03/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/03/2020

---

**Numéro de l'acte :** d3188 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20200303-d3188-DE

---

**Date de décision :** 03/03/2020

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Délibérations  
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA